

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 26609 Numéro SIREN : 815 342 910 Nom ou dénomination : A-B-S

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 110827



20211108272017

DATE DEPOT : 13/10/2021

N° DE DEPOT : 110827

N° GESTION : 2015B26609

N° SIREN : 815342910

DENOMINATION : A-B-S

ADRESSE : 4 rue de la Moselle 75019 Paris

MILLESIME : 2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

Est établi par M. ANKRI Stephane

Ce document rappelle, notamment, les noms des associés présents, le texte des résolutions et le résultat des votes.

Société par Action Simplifiée A-B-S

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 4 rue de la Moselle 75019 Paris

N°SIREN : 815942910 RCS PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du

L'An Deux Mil Dix Huit,

Le Trente Mars,

A Dix heures.

Les associés de la société A-B-S, SAS au capital de 2 000 euros divisés en parts 100 parts sociales dont le siège social est à 4 rue de la Moselle 75019 Paris, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ANKRI Stephane en qualité de gérant.

Sont présents :

- M. ANKRI Stephane, propriétaire de 85 parts sociales,
- Mlle ANKRI Brenda, propriétaire de 15 parts sociales,

Soit au total 2 associés présents, totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Approbation des comptes annuel 2017.

Le président dépose sur le bureau les documents suivant :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le trente décembre deux mil dix sept;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met au voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le trente décembre deux mil dix sept.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Troisième résolution : Proposition d'affectation et Résolution du résultat

Le résultat de l'exercice ne fait apparaître ni bénéfice, ni perte, au cours de l'exercice 2017, l'activité de la société étant en sommeil, il n'y a aucun résultat à affecter.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

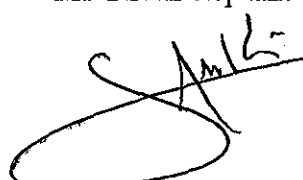
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ANKRI Stephane pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

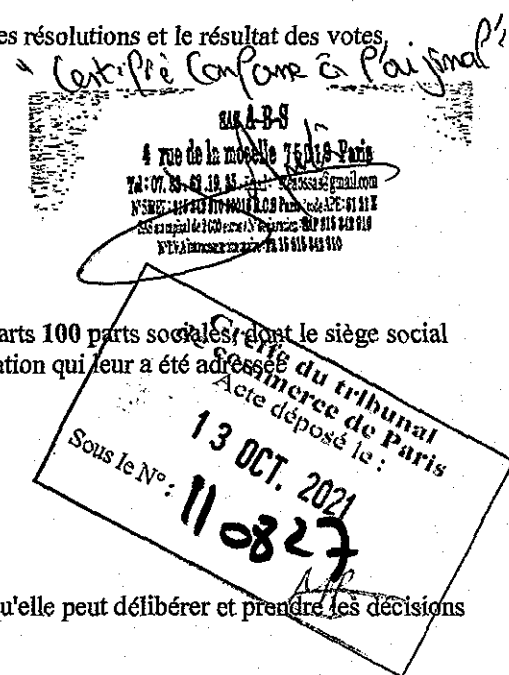
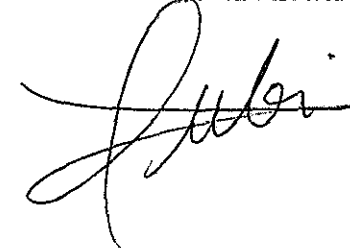
De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

M. ANKRI Stephane



Mlle ANKRI Brenda



**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU ... 15 Mars 2018**

EXERCICE CLOS LE ... 30 Décembre 2017

"Certifié Conforme à l'original"
SAS A-B-S
4 rue de la Moselle 75019 Paris
Tél : 01.88.63.19.35 - Email : steven@sigmal.com
N°SIRET : 815 342 910 00016 R.C.S. Paris - N°APE : 81.11Y
SAS au capital de 2 000 euros - N°Déclaration : N°P 015 943 010
N°FVA : 015 943 010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par le règlement en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

• **Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

• **Évolution des affaires et des résultats de la société**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Les achats et charges externes se sont élevés à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Les charges de personnel se sont élevées à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

• **Évolution de la situation financière de la société**

A la clôture de l'exercice,

les capitaux propres de la société s'élevaient à 2000 euros contre 2000 euros l'exercice précédent.

Les dettes de la société s'élevaient à 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

• **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 30 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

• **Proposition d'affectation et Résolution du résultat**

Le résultat de l'exercice ne fait apparaître ni bénéfice, ni perte, au cours de l'exercice 2017, l'activité de la société étant en sommeil, il n'y a aucun résultat à affecter.

• **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

• **Conventions réglementées**

Nous vous informons de l'absence de conventions réglementées.

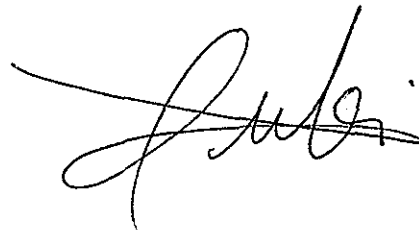
En conclusion, nous souhaitons que ces divers propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Paris, Le 15 Mars 2018

M. ANKRI Stéphane

Mlle ANKRI Brenda



2-1-42
RECEIVED
FEB 1 1942
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

100-100000

TO THE DIRECTOR, BUREAU OF AGRICULTURAL MECHANIZATION
FROM THE ASSISTANT SECRETARY, BUREAU OF AGRICULTURAL MECHANIZATION
SUBJECT: [Illegible]

[Illegible text block]

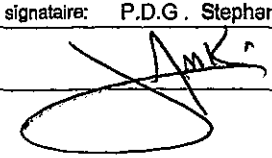
[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

"Contrôle Conforme à l'original"

certa		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		sas A-B-S		N° 2065-SD	
N° 11084*19		Formulaire à déposer en double exemplaire		4 rue de la Moselle 75019 Paris		2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				TVA: 07-44 62 18 35		TVA: 07-44 62 18 35	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service			
Exercice ouvert le		01.01.2017		et clos le		31.12.2017	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal		☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0/B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case							
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case							
Si autre entité soumise en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
sas A-B-S				4 rue de la Moselle 75019 Paris			
SIRET		8 1 5 3 4 2 9 1 0 0 0 1 6		Mél:		stephankri@hotmail.fr	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			
4 rue de la Moselle 75019 Paris							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Néant, pas d'activité, en attente d'agrément		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 18%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W							
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr							
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable				Nom et adresse du conseil			
Tél:				Tél:			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné				Identité du déclarant			
N° d'agrément du CGA				Date: 25 juillet 2018		Lieu: Paris	
Tél:				Qualité et nom du signataire: P.D.G. Stephane ANKRI			
				Signature: 			

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Ce code est insu par l'ordre un état du même modèle)

[illegible]

H - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise **sas A-B-S** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **4 RUE DE LA MOSELLE 75019 PARIS**

SIRET **8 1 5 3 4 2 9 1 0 0 0 0 1 6**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1, 2** Durée de l'exercice précédent * **1, 2**

				Exercice N clos le	
				3 0 1 1 2 2 0 1 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 0	012 0	0	
	Autres *	014 0	016 0	0	
	Immobilisations corporelles *	028 0	030 0	0	
	Immobilisations financières * (1)	040 0	042 0	0	
Total I (5)		044 0	048 0	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 0	052 0	0	
	Marchandises *	060 0	062 0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 0	066 0	0	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068 0	070 0	0	
	Autres * (3)	072 0	074 0	0	
	Valeurs mobilières de placement	080 0	082 0	0	
	Disponibilités	084 0	086 0	0	
	Charges constatées d'avance *	092 0	094 0	0	
Total II		096 0	098 0	0	
Total général (I+II)		110 0	112 0	0	
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000	
	Écarts de réévaluation		124	0	
	Réserve légale		126	0	
	Réserves réglementées *		130	0	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	132	0	
	Report à nouveau		134	0	
	Résultat de l'exercice		136	0	
	Provisions réglementées		140	0	
	Total I		142	2 000	
	Total II		154	0	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	0	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	0	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	0	
	Produits constatés d'avance		174	0	
Total III			176	0	
Total général (I + II + III)			180	2 000	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193 0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 0	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197 0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 0	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199 0	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 0	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise **sas A-B-S**

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **4 RUE DE LA MOSELLE 75019 PARIS**

SIRET **8 1 5 3 4 2 9 1 0 0 0 0 1 6**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**

		Exercice N clos le		
		31/01/2018		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010 0	012 0	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014 0	016 0	
	Immobilisations corporelles *	028 0	030 0	
	Immobilisations financières * (1)	040 0	042 0	
Total I (5)		044 0	048 0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 0	052 0	
	Marchandises *	060 0	062 0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 0	066 0	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068 0	070 0	
	Autres * (3)	072 0	074 0	
	Valeurs mobilières de placement	080 0	082 0	
	Disponibilités	084 0	086 0	
	Charges constatées d'avance *	092 0	094 0	
Total II		096 0	098 0	
Total général (I+II)		110 0	112 0	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	
	Écarts de réévaluation	124	0	
	Réserve légale	126	0	
	Réserves réglementées *	130	0	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	0	
	Report à nouveau	134	0	
	Résultat de l'exercice	136	0	
	Provisions réglementées	140	0	
	Total I		142	2 000
	Provisions pour risques et charges		Total II	154 0
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	0	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	0	
	Produits constatés d'avance	174	0	
Total III		176	0	
Total général (I + II + III)		180	2 000	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 0
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 0
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2^e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

9-14-68
and West Birmingham
County, Alabama
The following information
was obtained from the
Birmingham Police Department

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **sas A-B-S**Néant ☒**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13, 01, 2, 2, 0, 1, 7, 1
1

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services *		217		218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises) *					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
Rémunérations du personnel *					250
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
Dotations aux amortissements *					254
Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)					264

CHARGES D'EXPLOITATION

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL				Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314
----------------------------	--	--	--	--	-----	--	-----

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44. series)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354
Déficits					356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1 rue de la Mairie 75018 Paris

N° 10957 * 20

N° 2033-B-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

G. F. A. Confiance à l'avenir

RECEIVED
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D. C. 20535
JUN 10 1964

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **sas A-B-S**Néant ☒**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2012, 01/1/17

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310
--	--	--	-----

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318
Provisions non déductibles *			322
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324
Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990
ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
Créance due au report en arrière du déficit			346
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

352

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

370

372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

 4 rue de la Mairie 75018 Paris
 N° 2033-B-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018
 Ce document est la propriété de l'Etat.
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Etat est formellement interdite.
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Etat est formellement interdite.

...the ...

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **sas A-B-S**

Néant ☒

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
TOTAL				570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immo- bilisa- tions	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme				
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
		Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		593		594		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)												591			
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1^{er}: EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

THE DE LA MOELLE 75019 Paving

N° 2033-C-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

100-443887-100

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **sas A-B-S**Néant ☒

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobili- sations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme						
										19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
		Plus-values taxables à 19 % ⑩			579			Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)													591			
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4 rue de la mairie 15010 Paris

N° 2033-C-SD - (SDNC-DGFI) - Janvier 2018

Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : **sas A-B-S**Néant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS** (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

First of the following is to be
the first of the following is to be
the first of the following is to be
the first of the following is to be
the first of the following is to be



N° 10959 * 20

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **sas A-B-S**Néant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS** (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2^e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-D-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

SECRET



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: sas A-B-S		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 30/12/2017		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

" G&P.E. conforme
à l'original"SAS A-B-S
4 rue de la moelle 75019 Paris
Tél: 01 49 63 19 35 / Fax: 01 49 63 19 36
N° SIRET: 515 515 010 0001 RCP Paris / N° SIRET: 515 515 011 0
Site internet: www.ab-s.com / N° SIRET: 515 515 0121^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2025-05-01

05-01-2025
05-01-2025 05:00:00
05-01-2025 05:00:00
05-01-2025 05:00:00
05-01-2025 05:00:00



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A ⁵)
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: sas A-B-S		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 30/12/2017		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Période de référence		024	
Date de cessation			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

"Cotisation Confiance
à l'origine"sas A-B-S
4 rue de la moselle 75019 Paris
Tél: 01 83 61 18 55 / Email: stebsa@gmail.com
N° SIRET: 515 041 000 000 000 / N° SIREN: 515 041 000
SIRET: 515 041 000 000 000 / SIREN: 515 041 0002^{ème} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



[Faint, mostly illegible text covering the majority of the page, appearing to be a document or report.]

U.S. GOVERNMENT
OFFICE OF THE SECRETARY OF DEFENSE
WASHINGTON, D.C. 20301-6000
1990-10-01
10-01-90

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

Exercice clos le

3 0 1 2 2 0 1 7

Dénomination de l'entreprise

sas A-B-S

Adresse (voie)

4 RUE DE LA MOSELLE

Code postal

75019

Ville

PARIS

SIREN

8 1 5 3 4 2 9 1 0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique ANKRI Prénom(s) STEPHANENom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions 85Naissance : Date 06 /03/ 1970 N° Département 92 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FRANCEAdresse : N° 4 Voie RUE LA MOSELLECode Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCETitre (2) Mlle Nom patronymique ANKRI Prénom(s) BRENDANom marital % de détention 30 Nb de parts ou actions 15Naissance : Date 30/03/1996 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCEAdresse : N° 4 Voie RUE LA MOSELLECode Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7/1/68

2-1-68

2-1-68 9:30 AM 11:00 AM
at the time of the 2-1-68
the 2-1-68 9:30 AM 11:00 AM
the 2-1-68 9:30 AM 11:00 AM
the 2-1-68 9:30 AM 11:00 AM

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



Exercice clos le 30/12/2017

Groupe Compagnie
6 Proj. Joliet

SAS A-B-S

4 rue de la Moselle 75019 Paris

SIREN

815342910

Dénomination de l'entreprise sas A-B-S

Tel: 01.83.62.19.35 / Email: steve@ab-s.com

Adresse (voie) 4 RUE DE LA MOSELLE

SAS au capital de 2000 euros / N° de registre: 815 342 910

Code postal 75019

Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

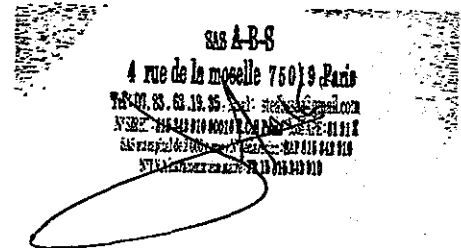
Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES 2017

La société ou la personne morale désignée ci-après



Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: ANKRI

prénom: STEPHANE

adresse ou dénomination: SAS A-B-S

adresse du siège: 4 RUE DE LA MOSELLE 75019 PARIS

numéro unique d'identification- (Siren): 815342910

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'ANKRI'.